

association nationale

les acteurs du

CHANTIER
école

insertion / formation

www.chantierecole.org

61 rue de la Chapelle - Boîte 6 - Halle 4 - Entrée A - 75018 PARIS
Tel : 01 48 07 52 10 - Fax : 01 48 07 52 11
contact.national@chantierecole.org



Professionnaliser les structures support d'ACI est cofinancé par le Fonds social européen

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Porteur d'un Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI), vous connaissez l'enjeu de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les exclusions et qui permet aux personnes éloignées durablement du marché du travail de retrouver un emploi et de se réinsérer socialement.

Vous connaissez les difficultés que rencontrent les structures de l'IAE dans le monde économique-politique local, régional et national. Il existe des réseaux de structures, chacun ayant ses spécificités dans les domaines qui leur sont propres. L'association nationale **CHANTIER école** est un réseau de structures porteuses d'ACI et/ou de chantiers formation.

La démarche de l'IAE

Le salarié polyvalent bénéficie d'un parcours professionnalisant d'un maximum de 24 mois. Durant cette période, il va obtenir des compétences dans un domaine spécifique et retrouver des habitudes de travail afin d'augmenter ses chances de rejoindre le marché du travail traditionnel. Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) opèrent dans des secteurs variés tels que l'entretien d'espaces naturels, le bâtiment, la restauration... Deux catégories d'acteurs de l'insertion :

- Les structures relevant de la mise à disposition de personnel
- Les structures relevant de la production de biens et de services :
 - Les Entreprises d'Insertion (EI) : impliquées dans le secteur marchand.
 - Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) : leur activité est, dans la grande majorité des cas en dehors du secteur concurrentiel, et sert essentiellement de support à l'activité d'insertion sociale et professionnelle.

CHANTIER école, c'est quoi ?

Le réseau **CHANTIER école** est né en 1995 de la volonté d'hommes et de femmes du secteur de l'IAE de regrouper les chantiers d'insertion afin de mutualiser leurs compétences et leurs méthodes autour de valeurs communes. A ce titre, l'association **CHANTIER école** vise à développer la professionnalisation des acteurs, capitaliser, diffuser les bonnes pratiques de ces derniers et accompagner la mise en œuvre des politiques publiques.

650 adhérents

accueillant plus de **30 000**

salariés en 2011

18 associations régionales

Le réseau en quelques dates

1995 : Les 5, 6 et 7 octobre : création du réseau **CHANTIER école** : 600 acteurs se retrouvent à Roubaix pour les 1^{ères} rencontres nationales. Ils adoptent une Charte : les 10 points d'une déontologie commune.
1999 : Signature d'un accord cadre national avec l'ANPE.
2000 : Premiers conventionnements avec le Ministère du travail. Début de la structuration territoriale de l'association nationale.

2001 : Nomination de **CHANTIER école** au CNIAE.
2004 : Plan de Cohésion Sociale. Signature d'un accord cadre national avec l'ANPE.
2008 : Nouvelles modalités de conventionnement des SIAE.
2011 : 18 associations régionales **CHANTIER école** ont été créées en région depuis 2000.
2013 : 7^{èmes} rencontres nationales des acteurs de **CHANTIER école** les 17 et 18 octobre à Toulon.

"Est appelé chantier-école, toute action collective qui, à partir d'une situation de mise au travail, sur une production grandeur nature, a pour objectif de favoriser la progression des personnes."

Deux dispositifs phares

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

Les actions reposent, au-delà de la charte fondatrice, sur les cinq fonctions indispensables à un Atelier Chantier d'Insertion (ACI). Les personnes accueillies sont salariées par un employeur conventionné par l'Etat.

Les chantiers formation

Toujours dans la démarche pédagogique du chantier-école, les chantiers formation s'intègrent dans le cadre des dispositifs nationaux et régionaux de la formation professionnelle. Il s'agit de lieux de formation permettant à des personnes éloignées durablement du marché de l'emploi d'obtenir une qualification dans un domaine spécifique.

Les 5 fonctions indispensables à un ACI

Employeur spécifique d'insertion, vie statutaire,...

Production, organisation, commercialisation, tutorat technique,...

Accompagnement social et professionnel, co-construction des parcours,...

Formation individualisée, sur les outils de production, conditions de travail,...

Développement local et partenarial, communication, partenariats locaux,...

Chacune de ces fonctions comprend des missions et tâches incombant à un ACI lui permettant ainsi de travailler à sa structuration.

Les missions du réseau

Regrouper les acteurs autour de la charte nationale

L'association nationale, **CHANTIER école**, regroupe des membres actifs, personnes physiques et morales qui initient, coordonnent et/ou mettent en œuvre la démarche pédagogique du chantier-école, ainsi que des membres associés, qui se reconnaissent dans la charte nationale des acteurs. La charte de **CHANTIER école** rassemble les membres du réseau autour d'un concept commun dont ils s'engagent à respecter les fondements répertoriés en 10 points (voir au dos).

Favoriser la reconnaissance du réseau CHANTIER école par les institutions

L'association fait partie des têtes de réseaux nationaux de l'IAE. A ce titre, elle est membre du Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique (CNIAE), du Centre National d'Appui et de Ressources IAE (CNAR), participe aux travaux de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) et de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS). **CHANTIER école** développe des axes de collaboration avec l'Acsé et Pôle Emploi et est très active au sein de la branche des ACI.

En dehors de ses ressources propres qui sont issues des cotisations de ses adhérents et du financement des actions de formation, l'association est financée par le Fond Social Européen (FSE) et par le biais de conventions avec les ministères du Travail et de l'Emploi, de la Cohésion Sociale ainsi que l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (Acsé). Parallèlement elle est signataire de conventions de partenariat avec la direction du développement durable de la SNCF, l'INRS et France Active.



CHANTIER école soutient les travaux du SYNESI.

La Charte

Les membres de l'association nationale CHANTIER école reconnaissent la définition du chantier-école suivante :

Le chantier-école est une initiative qui naît d'une double préoccupation territoriale. Celle de la progression des personnes jeunes et adultes, éloignées conjonctuellement ou structurellement de l'activité économique et celle de l'action concrète, utile au « pays », au quartier et à leurs habitants.

Associant toujours plusieurs partenaires de la vie sociale et économique locale dont systématiquement les collectivités territoriales, le chantier-école implique la mise au travail pour une production grandeur nature, d'un groupe de personnes, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement. Cet encadrement sait, à partir du chantier, des contraintes de la production, des nécessaires acquisitions de savoir-faire, de savoir-être, articuler des temps d'apprentissage théorique, de rencontres, de vie collective, et aussi des démarches individualisées afin d'aider, d'accompagner chaque participant pour qu'il atteigne les objectifs préalablement définis : de progression individuelle, d'insertion sociale, de (re) mobilisation, de découverte des métiers, de (re) apprentissage de la vie professionnelle, de pré qualification, de qualification, d'accès à l'emploi, (...)

Si les acteurs pensent que la multitude de leurs expériences est une richesse en soi, ils sont convaincus que la liberté d'initiative et d'appréciation peut conduire à des dérives dont souffriraient les personnes participantes, fondement même du chantier-école. Ils décident, quel que soit leur statut, de respecter les fondements suivants et invitent tous les autres acteurs et partenaires, actuels et à venir, à en faire de même.

1 Priorité aux personnes

L'action menée n'a de sens en elle-même. Elle ne prend son sens que vis à vis des personnes pour qui elle est organisée.

Celles-ci sont au cœur de la démarche.

La prise en compte dans une même action de publics différents est souvent en elle-même un outil de progression et d'insertion.

2 Non à la démarche occupationnelle

Il s'agit de s'engager dans une démarche fondée sur une volonté de progression des personnes, celle-ci étant bien entendu adaptée à leur état physique et psychologique. Le sens du travail, sa réelle utilité sont les conditions nécessaires à la qualité de la démarche. Là où les objectifs ne sont pas clarifiés, l'intervention par chantier-école doit être refusée.

3 Oui à la valorisation des personnes

Cette progression s'inscrit dans une volonté de valorisation globale des personnes, qui ne peut en aucun cas se réduire à l'amélioration de la capacité à occuper un poste de travail. Elle réclame la mise en place des modalités d'un accompagnement social approprié.

4 Une organisation professionnelle et un encadrement de qualité

En rupture avec la logique du bricolage, le chantier-école requiert :

- une organisation rigoureuse
- un caractère professionnel affirmé
- un encadrement de qualité

Les compétences professionnelles en amont sont indispensables au chantier-école.

5 Une volonté d'inscrire le chantier-école dans un parcours d'insertion

Quelles que soient les vertus du chantier-école, il ne peut à lui seul répondre pour tous les publics à toutes les composantes d'un parcours d'insertion et de formation.

C'est pourquoi, en fonction des potentialités locales, il doit s'inscrire dans des démarches réelles de partenariat.

6 Une obligation d'évaluation

L'évaluation est une nécessité. Elle n'a de sens que si les objectifs et les méthodes font l'objet d'une négociation entre acteurs et financeurs. Elle ne peut se résumer, se limiter aux seuls critères de l'accès à l'emploi mais doit réellement mesurer la progression des personnes et la tenue des objectifs contractuels formalisés entre acteurs et financeurs.

7 Dans une logique d'intérêt collectif

La production doit sans équivoque être utile et être d'intérêt collectif. Acteurs et partenaires font preuve d'une attention absolue face aux possibles dérives.

8 Une volonté de développement local

Le chantier-école ne peut se développer hors d'une forte logique de développement local, où l'action qu'il initie a vocation à se poursuivre, au moins pour partie, dans la création d'activités pérennes et d'emplois stables, la création de métiers nouveaux, la réponse à des besoins sociaux non satisfaits, ce qui suppose capacité d'innovation, droit à l'expérimentation.

Il suppose également régulation du rapport avec le monde économique, organisation du dialogue avec les entreprises et leurs représentants et recherche de complémentarités.

9 Une stratégie globale

L'action prend place dans une démarche durable de conviction de l'ensemble des composantes du corps social. Celle-ci se fonde sur une volonté militante. Elle s'exerce en particulier en direction des collectivités locales, incitées à développer leurs efforts, à les rendre plus cohérents et à ne pas faire du « moindre coût » leur critère principal pour faire appel au mode de réalisation que constitue le chantier-école.

10 Le nécessaire changement des priorités globales

Seul un changement qui mettrait l'emploi au cœur des priorités de la société permettra de faire reculer l'exclusion.

L'action ne nous dispense pas de cette prise de conscience.

Fait à Roubaix, le 7 octobre 1995 (Archives du Monde du Travail)